

AFFAIRE N° 4

RATIFICATION d'un marché de gré à gré passé avec la Maison Lucien JOSEPH & Cie pour fourniture en 1960 de 534 cartons de Cacolac (1. 201.500 F)

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Un marché de gré à gré a été conclu, en 1960, avec la Maison Lucien JOSEPH & Cie, pour la fourniture de 534 cartons de Cacolac, pour les écoles de la Commune.

Le montant du marché s'élève à ..... 1.201.500 F  
\*\*\*\*\*

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir ratifier ce marché qui a déjà reçu l'approbation préfectorale le 27 Décembre 1960./.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

*M. Denis le 11 Avril 1961*  
*P. le Préfet et par délégation*  
*le Secrétaire Général*  
*Signé: P. Bobotte.*